



BULLETIN DE RÉSERVATION



MERCI DE REMPLIR TOUTES LES RUBRIQUES EN CAPITALES D'IMPRIMERIE

LES PARENTS

Adresse postale exacte (pour les enfants-adolescents, adresse des parents ou tuteurs légaux) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. domicile : _____

Tél. travail : _____ Tél. portable : _____

E-mail 1 :

E-mail 2 :

Code Partenaire :

C0479500

CE CARSAT

LE SÉJOUR

Nom du séjour	Lieu de séjour	Référence	Dates	n° page

LE TRANSPORT

1. RDV sur place : OUI NON

2. Ville de départ :

3. Supplément "province-Paris" (voir page 9) : OUI NON

4. Supplément "Accueil à Paris" (voir page 9) : OUI NON

LE(S) PARTICIPANT(S)

Participants		Date de naissance JJ/MM/AA	Sexe M/F	Nationalité
Nom (figurant sur passeport ou carte d'identité)	Prénoms			

Inscription groupée avec celle de :

GARANTIE ANNULATION

Garantie annulation optionnelle
(4,5 % du prix total du séjour - détails page 211) : OUI NON

RÈGLEMENT

Je soussigné(e) père, mère, tuteur (responsable légal du participant), atteste sur l'honneur avoir l'autorité nécessaire pour inscrire l'enfant dont le nom et le prénom figurent ci-dessus et l'autorise à participer, sous ma responsabilité, au séjour indiqué.

Important : je soussigné(e) certifie par la présente avoir pris connaissance des conditions générales régissant tous les séjours Ligue de l'enseignement et des conditions de la garantie annulation figurant sur la brochure en ma possession, et y souscris dans leur intégralité. Je reconnais également disposer dans le cadre du présent contrat de voyage, par la facture, la brochure en ma possession, la fiche descriptive correspondant au produit acheté, de toutes les informations prévues aux articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou séjours, extrait qui figure dans la brochure en ma possession.

Important : je déclare avoir pris connaissances des obligations d'admission de mon enfant en centre de vacances relatives à l'article R.227-7 du Code de l'action sociale et des familles : "L'admission d'un mineur selon l'une des modalités prévues à l'article R. 227-1 est subordonnée à la production d'un document attestant qu'il a satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations. Elle est également soumise à la fourniture par les responsables légaux du mineur de renseignements d'ordre médical dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de la jeunesse. Ce document est adressé à l'organisateur de l'accueil ou à son représentant qui s'assure du respect de la confidentialité des informations."

Le : _____ à : _____ Signature

MERCI DE RETOURNER CE BULLETIN A VOTRE C.E. :

Le comité d'entreprise CARSAT
35 RUE M. FLANDIN
69436 LYON CEDEX 03

Carsat Retraite & Santé au travail
Sud-Est